

VOTRE LEGS, LA RUE DERRIÈRE EUX.



**AJOUTEZ LE SAMUSOCIAL
À VOTRE TESTAMENT**

samusocial.brussels

ET SI VOTRE HÉRITAGE CONTRIBUAIT À LUTTER DURABLEMENT CONTRE LE SANS-ABRISME ?



Chaque année, notre action permet de sortir plus de 2 000 personnes de la rue vers des solutions d'hébergement à long terme. Cela peut parfois aller très vite, comme avec les personnes en situation d'urgence ponctuelle victimes d'un accident de parcours. Mais cela peut aussi demander un travail d'accompagnement de plusieurs années par nos équipes psycho-médico-sociales. Un travail mené au sein de nos centres d'accueil, mais également via l'action de nos équipes mobiles, qui se portent à la rencontre des personnes en rue qui n'appellent plus à l'aide.

En choisissant d'inscrire le Samusocial dans votre testament, vous faites un geste profondément humain et solidaire. Un legs est bien plus qu'un acte juridique : c'est une manière de prolonger vos valeurs, de transmettre votre engagement et de laisser une empreinte durable auprès des plus vulnérables.

Cette brochure a pour objectif de vous informer, en toute transparence, sur les différentes formes de legs possibles et sur leur impact concret. Elle se veut un guide clair et accessible pour vous accompagner dans une réflexion personnelle, menée à votre rythme et en toute confiance.

**Parce que votre générosité d'aujourd'hui
peut encore changer des vies demain.**

LE SAMUSOCIAL AUJOURD'HUI

Près de 10 000 personnes sont identifiées sans abri ou mal logées à Bruxelles. Chaque année, ce nombre augmente. La majorité de ces hommes, femmes et familles avec enfant(s) arrivent au Samusocial où ils/elles reçoivent une aide immédiate, gratuite et inconditionnelle. Au-delà de l'aide d'urgence apportée, le Samusocial accompagne et oriente ces personnes vers des solutions de sortie de rue. La sortie de rue, c'est l'objectif ultime qui détermine l'ensemble des actions menées par nos équipes.

Le Samusocial compte plus de dix centres d'hébergement pour permettre d'accueillir des personnes aux profils très divers :

- Des familles avec enfant(s) ;
- Des personnes isolées présentant souvent des problèmes médicaux ;
- Des personnes souffrant d'assuétudes et/ou de problèmes de santé mentale ;
- Des jeunes en rupture familiale ;
- Des mineurs non accompagnés (MNA) ;
- Des personnes sans papiers ;
- Des personnes en demande de protection internationale.

NOS CENTRES:



« Le travail du Samusocial, c'est d'accompagner les personnes sans solution d'hébergement vers un chez-soi. Un travail difficile et complexe porté par toutes les équipes, jour et nuit, 7 jours sur 7. Une mission particulièrement riche humainement, qui fait sens dans un monde où la dignité est trop souvent devenue une variable d'ajustement. »

**Sarah de Liamchine,
Directrice générale du Samusocial**

POURQUOI LÉGUER AU SAMUSOCIAL DE BRUXELLES ?

À Bruxelles, chaque jour, des centaines de personnes se retrouvent sans toit, sans soutien. Grâce à votre geste, nous pouvons leur offrir un accueil, un accompagnement, des soins et une chance de reconstruire leur vie.



**Votre legs devient un abri, un repas chaud,
une chance de se relever.**

LE SAMUSOCIAL EN QUELQUES CHIFFRES*

11 383

**Personnes accueillies
dans les 16 centres & dispositifs
du Samusocial**

48 638

**Appels d'urgence
traités**

2 159

**Personnes orientées
vers des solutions
de sortie de rue**

4 406

**Personnes reçues en
entretien médical**

1 112

**Personnes reçues
en entretien
psychologique**

6 405

**Personnes reçues en
entretien social**

*En 2025

L'IMPORTANCE D'UN TESTAMENT

POURQUOI RÉDIGER VOTRE TESTAMENT EN FAVEUR DU SAMUSOCIAL ?

- **Impact durable.** Léguer à une bonne cause permet de soutenir des organisations qui contribuent à construire un monde meilleur et d'avoir un impact durable après son décès.
- **Avantages fiscaux.** En Flandre, les legs à des associations/ONG sont exonérés de droits de succession, ce qui permet de maximiser l'impact du legs. En Wallonie et à Bruxelles, même si des droits sont dus, il existe des mécanismes comme le legs en duo qui permettent de réduire fortement les droits de succession pour les héritiers tout en soutenant une association/ONG.
- **Soutien durable et significatif.** Les legs peuvent constituer une source importante et stable de financement pour les associations, leur permettant de pérenniser leurs actions sociales.
- **Transmission de valeurs et inspiration.** Léguer à une association transmet un message fort de solidarité et d'engagement, inspirant les générations futures à soutenir également ces causes et contribuant à une société plus juste et responsable.



LES DIFFÉRENTS TYPES DE LEGS

1 LEGS UNIVERSEL :

Vous léguiez la totalité de votre patrimoine au Samusocial, après la réserve légale pour vos héritiers directs.

2 LEGS À TITRE UNIVERSEL :

Vous léguiez une partie ou un pourcentage précis (ex. 50 %) de votre patrimoine.

3 LEGS PARTICULIER :

Vous léguiez un bien précis, par exemple une somme d'argent ou un bien immobilier à l'héritier de votre choix.

4 LEGS EN DUO :

Vous aidez un proche et une bonne cause, en optimisant la fiscalité.

ZOOM SUR LE LEGS EN DUO



**Vous n'avez pas d'héritiers proches ?
Vous souhaitez léguer votre patrimoine ou
une partie de celui-ci à des neveux ou à une
tante qui seront donc fortement taxés ?**

Le legs en duo est intéressant pour leur éviter de devoir payer des droits de succession élevés. Vous léguiez davantage à votre héritier tout en soutenant le Samusocial.

LE FONCTIONNEMENT EST SIMPLE :

1

Vous léguerez une partie de votre patrimoine à un proche.

2

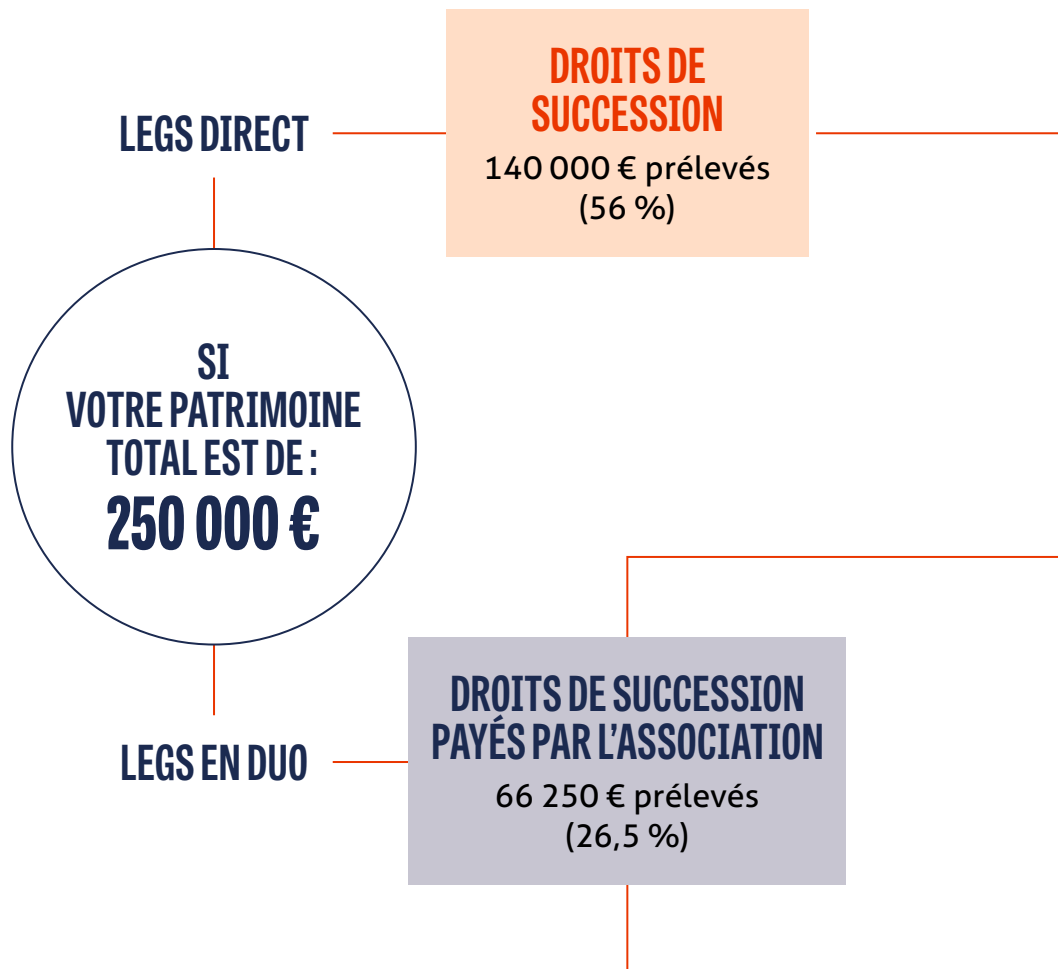
Vous léguerez une autre partie au Samusocial.

3

Le Samusocial paie **tous les droits de succession**, permettant à votre proche de recevoir un montant net plus élevé.



COMPARAISON LEGS DIRECT VERSUS LEGS EN DUO



Cette simulation est donnée à titre d'exemple.
Elle est basée sur un legs réalisé à Bruxelles,
prévoyant une répartition de 50 % en faveur d'un-e
neveu/niece et de 50 % en faveur du Samusocial.

VOTRE PROCHE

110 000 € net

VOTRE PROCHE

125 000 € net

SAMUSOCIAL

58 750 €

IMPORTANT :

- > Il faut résider à **Bruxelles** ou en **Wallonie**.
- > Le legs en duo n'est plus autorisé en Flandre depuis **1er juillet 2021**.

N'hésitez pas à consulter un notaire, ou à nous contacter pour davantage d'informations.

+ 15 000 €

**SUPPLÉMENTAIRES
POUR VOTRE PROCHE**

grâce au legs en duo
(+6 %)



SÉCURISER VOTRE TESTAMENT

CONSEILS POUR ÉVITER LES LITIGES :

- Privilégier le testament notarié : quasi incontestable, en sécurité chez le notaire.
- Utiliser des pourcentages plutôt que des montants fixes, pour tenir compte des variations de votre patrimoine.
- Vérifier régulièrement votre testament.

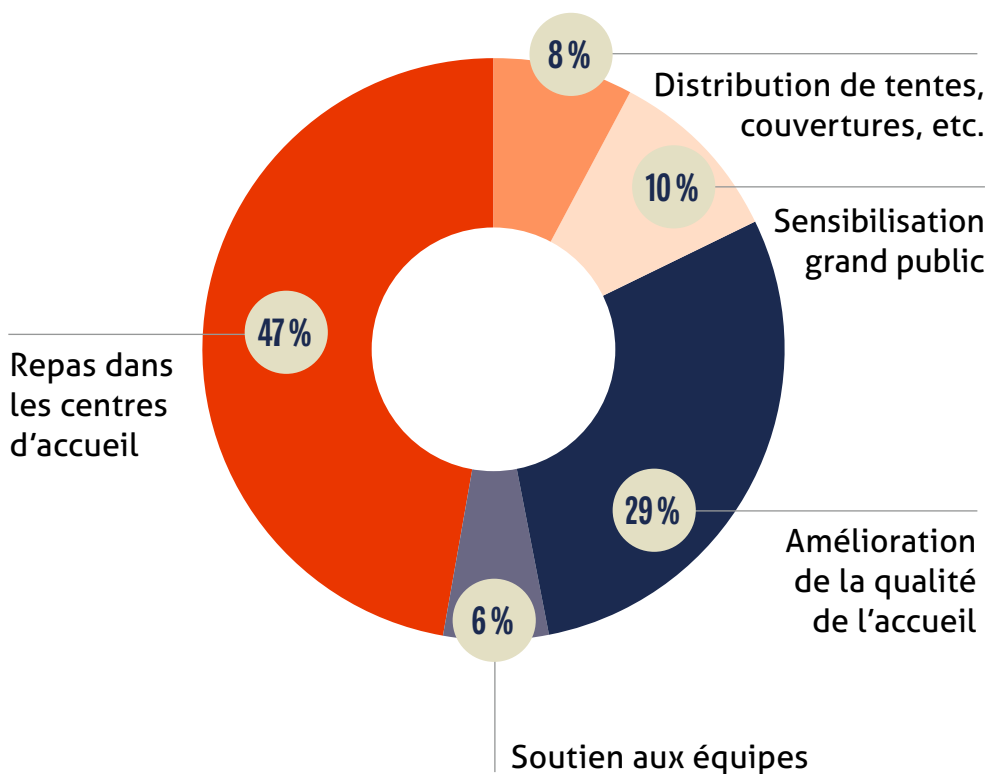


Le saviez-vous ?

- Les droits de succession pour les ASBL agréées sont de 7 % à Bruxelles et en Wallonie.
- En Flandre, aucun droit de succession n'est appliqué aux legs destinés à des associations/ONG.

L'IMPACT DE VOTRE GÉNÉROSITÉ

COMMENT VOTRE ARGENT EST-IL UTILISÉ ?*



*Allocation des dons en 2025

AUTRES MOYENS POUR NOUS SOUTENIR :

- > Donation de votre vivant.
- > Assurance-vie.
- > Dons matériels (sacs de couchage, couvertures, mobilier).



« Derrière chaque legs, il y a des nuits à l'abri, des repas servis et des personnes qui retrouvent un peu d'espoir. »

Céline, coordinatrice psycho-médico-sociale de notre centre d'accueil pour hommes isolés

GARANTIES

ETHIQUE ET TRANSPARENCE

Le Samusocial est membre de la Récolte Éthique de Fonds (RE-EF) et de Donorinfo, deux organismes qui promeuvent la transparence, la bonne gouvernance et les pratiques éthiques dans le secteur associatif.

En tant que membre de la RE-EF, le Samusocial s'engage à respecter les principes de la charte éthique en matière de récolte de fonds et à informer, au moins une fois par an, ses donateur·ices, collaborateur·ices et employé·es quant à l'utilisation des fonds récoltés.



Nos comptes sont

- ✓ ANALYSÉS
- ✓ EXPLIQUÉS
- ✓ PUBLIÉS

en toute transparence
et indépendance
par **Donorinfo.be**



LES COMPTES DU SAMUSOCIAL SONT RÉVISÉS CHAQUE ANNÉE

Les comptes de l'association sont révisés chaque année par un réviseur d'entreprise afin de garantir la qualité et la fiabilité des informations financières présentées dans les comptes. Les comptes annuels sont déposés à la Banque nationale. Un aperçu est disponible dans le rapport d'activité publié sur notre site web <https://samusocial.be>

LES MESURES DE BONNE GOUVERNANCE

- Le Samusocial est une asbl de droit public soumise à des règles strictes en termes de gouvernance, de gestion financière et de recrutement.
- Le conseil d'administration est pluraliste et ouvert à la société civile. Tous ses membres sont bénévoles.



Photos : Kristof Vadino
Editrice responsable : Sarah de Liamchine, New Samusocial asbl

**Nous sommes à votre disposition pour répondre
à vos questions, en toute confidentialité.**

EMAIL : LEGS@SAMUSOCIAL.BE

TÉL : [+32 2 329 05 00](tel:+3223290500)

SITE : [SAMUSOCIAL.BE/FAITES-UN-LEGS](https://samusocial.be/faites-un-legs)

**Merci d'aider les personnes
les plus vulnérables.**

samusocial.brussels

Boulevard Poincaré 68-70, 1070 Bruxelles
legs@samusocial.be | www.samusocial.be
IBAN : BE04000000003131 – BIC : BPOTBEB1